

PROCÈS-VERBAL · AC 2025-003

Assemblée générale extraordinaire

Modifications aux règlements généraux

DATE	LIEU	OUVERTURE	LEVÉE
26 septembre 2025	Salon A, Maison du Brasseur	10 h 06	10 h 23

PRÉSENCES

Membres, administration et équipe du CPSC de Lachine

Marie-France Duranceau	Sara Yanez
Jacques Filion	Rachel Latreille
Stéphane Lafrenière	Lillie Belle
Lina Fortin	Lisa Cajavilca
Matthieu Lampron Directeur général	Anne-Mei Bordages
Anne-Emmanuelle Régent	

Partenaires et citoyenne

Néhémie St-Hilaire Ma famille, ma communauté	Maryse Bélanger Concert'Action Lachine
Rigaud St-Amour CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	Priscilla Beaudry-Corbeil Citoyenne
Mylène Mantha CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	Ariane Laplante Horizons Tatamis

1

Accueil des membres

La séance débute à 10 h 06.

2 Élection d'une présidence et d'un secrétariat d'assemblée

RÉSOLUTION AGE-2025-01

Que Maryse Bélanger soit nommée présidente d'assemblée.

Proposée par Marie-France Duranceau · Appuyée par Stéphane Lafrenière

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION AGE-2025-02

Qu'Anne-Mei Bordages soit nommée secrétaire d'assemblée.

Proposée par Lina Fortin · Appuyée par Jacques Filion

Adoptée à l'unanimité

3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION AGE-2025-03

D'adopter l'ordre du jour de la séance tel que présenté.

Proposée par Jacques Filion · Appuyée par Marie-France Duranceau

Décision à confirmer (non consignée dans les notes de séance)

4 Modifications aux règlements généraux de l'organisme

La présidence d'assemblée cède la parole à Matthieu Lampron, directeur général du CPSC de Lachine, qui présente les modifications proposées aux règlements généraux :

ARTICLE 1.2 — SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la corporation « Centre de pédiatrie sociale communautaire Lachine » (CPSC) est situé au 600, rue Victoria, Lachine (Québec) H8S 1Y7.

ARTICLE 1.5.2 B) — MISSION

La mission du Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine est de soutenir les enfants de 0 à 17 ans de Lachine en situation de vulnérabilité afin d'assurer leur bien-être et leur développement optimal. Le Centre fonctionne selon une approche intégrée de médecine sociale, dans le respect des droits et des intérêts de l'enfant.

ARTICLE 4.2 — COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Parmi les sept (7) membres du conseil d'administration :

- cinq (5) sont des membres actifs ou associés, et aucun membre ne doit être lié à un autre membre;
- un (1) membre peut être un membre honoraire, généralement nommé; il peut aussi être un membre actif ou associé advenant que le poste demeure vacant faute de candidature;
- un médecin pratiquant au CPSC est membre d'office du conseil d'administration à titre de direction clinique de l'organisme.

ENSEMBLE DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Le terme « coordination » est remplacé par « direction générale », la structure administrative de l'organisme ayant été ajustée en conséquence.

Au terme de la présentation, la présidence demande aux membres s'ils souhaitent adopter les modifications en bloc.

RÉSOLUTION AGE-2025-04

De procéder à l'adoption des modifications en bloc.

Proposée par Marie-France Duranceau · Appuyée par Jacques Filion

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION AGE-2025-05

D'adopter les modifications aux règlements généraux telles que présentées.

Proposée par Stéphane Lafrenière · Appuyée par Jacques Filion

Adoptée à l'unanimité

5**Période de questions**

La présidence d'assemblée invite les membres qui le désirent à poser leurs questions. Aucune question n'est soulevée.

6**Varia**

Rigaud St-Amour, du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, prend la parole pour témoigner de son appréciation du travail réalisé par le CPSC et remercie chaleureusement l'équipe de travail ainsi que le conseil d'administration.

7

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION AGE-2025-06

L'ensemble des points ayant été traités, de lever l'assemblée.

Proposée par Lina Fortin · Appuyée par Stéphane Lafrenière

Adoptée — l'assemblée est levée à 10 h 23